

Une nouvelle version du portail famille va nécessiter que vous modifiez votre mot de passe qui sera ensuite crypté. Merci de lire les consignes ci-dessous.

RECUPERER VOTRE IDENTIFIANT, VOTRE MOT DE PASSE et VOTRE MAIL

Si vous avez enregistré votre identifiant et votre mot de passe sur votre navigateur, ils ne seront plus présents après la mise à jour du portail. Afin de ne pas être bloqué, veuillez les noter dès à présent car ils seront nécessaires lors de votre première connexion au nouveau portail. Vous pouvez les retrouver en allant sur le portail famille actuel, rubrique « **Votre profil** », notez également l'adresse mail qui sera nécessaire si vous avez besoin de récupérer votre mot de passe.

SECURITE ET RGDP

Lors de la première connexion au nouveau portail famille, afin d'augmenter la sécurité de vos données, vous devrez créer un nouveau mot de passe en respectant les règles indiquées. Ce mot de passe sera crypté et votre gestionnaire n'en aura pas connaissance. En cas de perte, vous pourrez demander sa réinitialisation par mail : il vous sera demandé de renseigner votre identifiant et le mail que vous avez donné.

Une fois le nouveau mot de passe saisi et confirmé, cliquer sur « **Valider** » puis sur « **J'accède à mon portail famille** ».

Dispositions concernant la « RGPD » et les « Conditions générales d'utilisation »

Pour prendre connaissance des dispositions concernant la « RGPD » et les « Conditions générales d'utilisation », veuillez télécharger les fichiers PDF ci-dessous.

Règlement général sur la protection des données (RGPD)
[Télécharger le PDF](#)

J'ai pris connaissance des dispositions concernant la « RGPD ».

Conditions générales d'utilisation
[Télécharger le PDF](#)

J'ai pris connaissance des « Conditions générales d'utilisation ».

Mise à jour de sécurité : Mon mot de passe

Mise à jour de votre mot de passe
Afin de sécuriser votre compte, vous devez réinitialiser votre mot de passe.
Votre mot de passe doit respecter les règles suivantes :

- ✘ Au minimum 8 caractères alpha-numériques (symboles autorisés)
- ✘ Au moins 1 lettre en minuscule
- ✘ Au moins 1 lettre en majuscule
- ✘ Au moins 1 chiffre
- ✔ Au maximum 30 caractères

Saisir le nouveau mot de passe

Confirmez le mot de passe

Vous devez ensuite cocher les cases indiquant que vous avez bien pris connaissance du « Règlement général sur la protection des données » et des « Conditions générales d'utilisation » du portail famille. Et cliquer sur « **J'ai pris connaissances des conditions** »

Une fois ces informations saisies et validées, vous accéderez au portail famille.